

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance Ordinaire du 25 novembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs DUPUY, GOMES, FLEURY.

Absents excusés : M DUJARDIN
M. CATTELO
M. RAYNAUD
M. COULETEL donne pouvoir à Mme LEROY
M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEJEUNE

Secrétaire de séance : Madame Virginie DECAMP

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Délibération N°= DE2022396 du 25 novembre 2022 : Opération façade

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les problèmes liés aux évolutions budgétaires.

Elle rappelle que, par délibération en date du 07 septembre 2018, il avait été décidé que la Communauté de Communes des Sablons, dans le cadre des travaux d'embellissement des Villages, subventionnerait les travaux de rénovation de façades à hauteur de 30% du montant des travaux avec un plafond de 3000.00€.

Et que, dans ce cadre, la Commune avait décidé d'octroyer à ses administrés une subvention supplémentaire de 10% avec un plafond de 1000€.

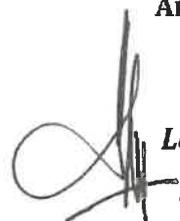
Madame le Maire propose donc de supprimer l'abondement communal pour l'année 2023.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 25 novembre 2022

Annie LEROY



Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le 01/12/2022

